



COSTA RICA



D 2250 • Cr3
16-31 octobre 1998

Diffusion de l'information sur l'Amérique latine

DIAL • 38, rue du Doyenné - 69005 Lyon - France - Tél. 04 72 77 00 26 - Fax 04 72 40 96 70

MOTS-CLEFS

Enfants
Exploitation
Familles
Pauvreté
Violence

DÉFENDRE LE DROIT DES ENFANTS

Le travail des enfants est-il toujours condamnable ? Comment empêcher leur exploitation sexuelle ?

L'Organisation internationale du travail (OIT) estime à quelque 250 millions le nombre d'enfants âgés de 5 à 14 ans qui travaillent dans le monde, dont 18 millions pour la seule Amérique latine. Ces chiffres globaux sont éclairants, mais ils recouvrent pourtant des réalités qui sont loin d'être identiques, à tel point que l'interdiction générale et absolue du travail des enfants est quelquefois mise en cause par certaines Organisations non gouvernementales

(ONG), alors qu'elle est officiellement soutenue par l'UNICEF. Le débat existe au Costa Rica comme en d'autres pays, où l'on estime à 125 000 le nombre d'enfants au travail âgés de 5 à 17 ans. Quant à l'exploitation sexuelle des enfants, elle est un véritable fléau ici comme ailleurs. Elle est d'ordre commercial, mais il faut aussi savoir que cette exploitation sexuelle commence au sein même du foyer. IPS, San José, Costa Rica, septembre 1998.

Le travail des enfants défie les lois

Une loi en vigueur depuis le mois de février au Costa Rica interdit le travail des enfants, mais 125 000 mineurs de 5 à 17 ans travaillent, avec la complaisance d'une grande partie de la société qui justifie cette situation par la pauvreté.

L'entrée en vigueur du Code de l'enfance et de l'adolescence entraîne un changement qualitatif dans la relation entre les mineurs de moins de 18 ans, la famille et l'État, selon l'UNICEF.

Rodolfo Osorio, représentant de l'UNICEF au Costa Rica, a rappelé que la loi interdit le travail des enfants et établit que la subsistance de la famille n'est pas de la responsabilité des enfants mais des adultes et, à défaut, de l'État.

Le sujet est l'occasion de polémique car certaines organisations non gouvernementales (ONG) qui travaillent avec des mineurs considèrent qu'on ne doit pas interdire le travail des enfants,

qui est pour eux le seul moyen de survivre ou d'aider leur famille.

Osorio a déclaré que l'UNICEF ne partage pas cette position. "On envisage dans certains cas le travail des enfants comme un droit et une façon d'intégrer la société, mais nous croyons que ce n'est pas la bonne manière. S'il y a un problème de pauvreté des mineurs, ce sont les adultes ou l'État qui doivent l'assumer", a-t-il déclaré.

SOMMAIRE

> **COSTA RICA : Défendre le droit des enfants (1-3)**

> **BRÉSIL : Les conflits dans la campagne brésilienne (7-9)**

> **AMÉRIQUE LATINE : Une interview exclusive de Gustavo Gutiérrez : un théologien de la libération face à la situation actuelle (5-6)**

> **AMÉRIQUE LATINE : Pauvreté et pauvreté humaine en Amérique latine (11-14)**